

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
2015_38_9

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille quinze , le mercredi 16 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 04 Septembre 2015

Présents : Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

Objet : Décisions modificatives : Reprise du résultat 2014

Secrétaire de Séance : Madame Sèverine GUILLON

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative au budget, comme suit pour la reprise du résultat d'investissement au BP 2015 :

Section d'investissement :

Dépenses :

Recettes :

Chapitre 001 : - 1 053,83 €

Chapitre 021 : - 1 053,83 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 023 : - 1 053,83 €

Chapitre 011 compte 60632 : + 1 053,83 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative du budget;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 16/09/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT